

Enseignement supérieur & Recherche

Les regroupements d'établissements ont été initiés par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche. Aujourd'hui, près de 200 établissements sont concernés, que ce soit sous la forme d'une communauté d'universités et établissements (Comue) ou d'une association. Cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1 690 000 étudiants à la rentrée 2015, soit plus des deux tiers de l'ensemble des étudiants. Les universités concentrent plus de 90% des inscrits au sein des regroupements. En dehors des universités, ce sont les écoles d'ingénieurs qui sont les plus impliquées dans ce processus (5% des étudiants concernés dans plus de 60 écoles). La pluridisciplinarité est assurée au sein des regroupements situés en province. La situation est plus contrastée en région parisienne où les caractéristiques des établissements membres d'un regroupement induisent des orientations disciplinaires différenciées pour chacun d'entre eux. A cela s'ajoutent des différences dans le profil social des étudiants accueillis.

Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016

La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements selon des modalités diverses. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche différentes possibilités, combinables entre elles, pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (COMUE) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante.

Parmi les 25 regroupements, cinq prennent la forme d'une association. A l'exception de l'association Picardie, ces associations s'articulent autour d'universités déjà fusionnées (Strasbourg, Lorraine et Aix-Marseille) ou en passe de l'être (Clermont-Ferrand). Les 20 autres regroupements ont opté pour la Comue.

Ces regroupements se font à l'échelle académique ou inter-académique. Par dérogation, en Île-de-France et dans ses trois académies de Paris, Versailles et Créteil, plusieurs établissements peuvent assurer la coordination territoriale. Les regroupements coordonnent l'offre de formation ainsi que la stratégie de recherche et de transfert des acteurs présents sur le territoire. Cette note

s'intéresse au volet formation du processus. Des analyses relatives à la recherche seront prochainement engagées.

Plus des deux tiers des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sont concernés par les regroupements

Plus de 1 600 000 étudiants sont inscrits dans un établissement membre d'un regroupement, soit les deux tiers de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur en 2015-2016 (*tableau 1*). Le nombre d'établissements membres varie selon les regroupements. Pour les associations, le nombre d'établissements impliqués est généralement relativement restreint. Pour les Comue, les périmètres sont souvent plus larges et l'on dénombre ainsi plus de dix établissements membres pour six d'entre elles, dont trois situées en Île-de-France. La Comue Université Bretagne-Loire est celle qui comprend le plus grand nombre d'établissements (21).

Toutes les universités de France métropolitaine se sont engagées dans un processus de regroupement comme le prévoit la loi de 2013. Toutefois, trois d'entre elles (Paris II, Evry-Val-d'Essonne et Savoie) ne sont pas membres d'un regroupement mais simplement associées. En plus des formations d'ingénieurs délivrées dans

TABLEAU 1 - Répartition des inscrits selon le type d'établissement en 2015-2016

Regroupement	Nombre d'étudiants	Nombre d'établissements membres	Répartition des inscrits (en %)					
			Universités	Ecoles d'ingénieurs	Ecoles de commerce	Ecoles supérieures artistiques et culturelles	Ecoles normales supérieures	Autres établissements
Association								
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	82 701	5	98,8	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Alsace	58 711	5	95,4	3,9	0,0	0,8	0,0	0,0
Auvergne	32 263	4	95,4	2,9	0,0	1,7	0,0	0,0
Lorraine	58 111	1	98,5	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Picardie	30 134	6	89,9	9,5	0,0	0,7	0,0	0,0
Comue								
Aquitaine	80 817	6	96,6	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Hesam Université	48 821	9	81,8	5,5	4,3	8,4	0,0	0,0
Languedoc-Roussillon Universités	73 597	6	97,7	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Normandie Université	67 226	6	95,4	3,7	0,0	0,9	0,0	0,0
Paris Sciences et Lettres	16 502	11	0,0	9,9	0,0	17,6	10,4	62,2
Sorbonne Université (1)	61 799	7	91,8	6,4	0,8	0,5	0,0	0,6
Université Bourgogne Franche-Comté	55 837	6	88,4	7,8	3,9	0,0	0,0	0,0
Université Bretagne-Loire	159 277	21	92,9	6,4	0,0	0,0	0,2	0,5
Université Côte d'Azur	33 636	7	88,2	0,0	10,2	1,6	0,0	0,0
Université Grenoble Alpes	66 047	5	91,0	7,5	0,0	1,4	0,0	0,0
Université Lille Nord de France	114 376	9	91,6	2,2	0,0	0,0	0,0	6,2
Université Paris Lumières	53 358	2	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Université Paris Seine	30 281	13	60,6	15,4	16,1	4,1	0,0	3,9
Université Paris-Est	45 665	5	93,7	4,8	0,0	0,0	0,0	1,5
Université Paris-Saclay	63 336	12	69,9	20,6	6,6	0,0	2,8	0,0
Université Sorbonne Paris Cité	112 262	8	91,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5
Université confédérale Léonard de Vinci	92 963	7	97,6	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Université de Champagne	30 915	7	82,2	11,3	4,2	0,7	0,0	1,6
Université de Lyon	128 145	11	90,6	7,4	0,0	0,0	1,5	0,5
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	95 022	12	88,1	11,1	0,0	0,8	0,0	0,0
Total	1 691 802	191	90,6	5,4	1,1	0,8	0,3	1,8

Lecture : la Comue Aquitaine comprend 80 817 étudiants, Parmi eux, 97 % sont inscrits en université et 3 % en école d'ingénieurs (hors université).

Universités : y compris l'université de Lorraine devenu grand établissements en 2011.

Ecoles d'ingénieurs : y compris l'INP de Toulouse, l'institut polytechnique de Grenoble et les universités de technologie. Les écoles d'ingénieurs internes aux universités ne sont pas comptabilisées ici.

Ecoles supérieures artistiques et culturelles : y compris les écoles d'architecture.

Autres : regroupe l'Institut catholique de Lille, des «grands établissements» qui délivrent un enseignement de type universitaire (Paris-Dauphine, Inalco, Institut de physique du globe de Paris et l'Observatoire de Paris), l'IEP de Paris, des écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, l'école nationale supérieure de paysage de Versailles, le musée national d'histoire naturelle et l'Institut libre d'éducation physique supérieure.

(1) Les étudiants de l'Université de technologie de Compiègne, par ailleurs associée à l'association Picardie, sont comptabilisés au sein de la Comue Sorbonne Université dans cette note. Cela concerne 3 940 inscrits en 2015-2016.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

les écoles internes aux universités, on dénombre 65 écoles d'ingénieurs membres de regroupements. Parmi elles, dix sont des établissements privés. Les écoles du champ artistique et culturel, écoles d'architectures comprises, représentent un peu plus de 10 % des membres. Elles sont particulièrement représentées dans les Comue Paris Sciences et Lettres, Université Côte d'Azur et Hesam Université. En revanche, il n'y a aucune école de ce type dans 13 regroupements. Les écoles de commerce et de gestion sont peu représentées parmi les établissements membres de regroupements puisqu'elles ne sont que huit à en faire partie sur les 191 recensées à la rentrée 2015. Signalons enfin

que de nombreuses écoles d'ingénieurs, de commerce et d'art sont par ailleurs associées à des regroupements sans en être membres. Au sein des regroupements, 26 % des étudiants sont inscrits dans un établissement situé en Île-de-France, soit une proportion comparable à celle observée sur l'ensemble des inscrits dans le supérieur. La région Île-de-France accueille en effet huit Comue à elle seule. Cependant, les regroupements qui accueillent le plus d'étudiants sont situés en province. Il s'agit des Comue Bretagne-Loire, Université de Lyon et Lille Nord de France qui regroupent 24 % des inscrits à elles trois. Si l'on rapporte, pour chaque académie, le nombre d'inscrits dans un établissement

membre d'un regroupement au nombre total d'étudiants, ce sont les académies de Strasbourg et de Besançon qui se distinguent avec respectivement 74 % et 78 % des étudiants inscrits dans un établissement membre (*carte 1*). A l'opposé, trois académies (Nantes, Paris et Rouen) présentent des taux inférieurs à 64 %.

L'enseignement privé encore peu représenté dans les regroupements

Le rapport final portant sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) rappelle que «l'obligation de regroupement

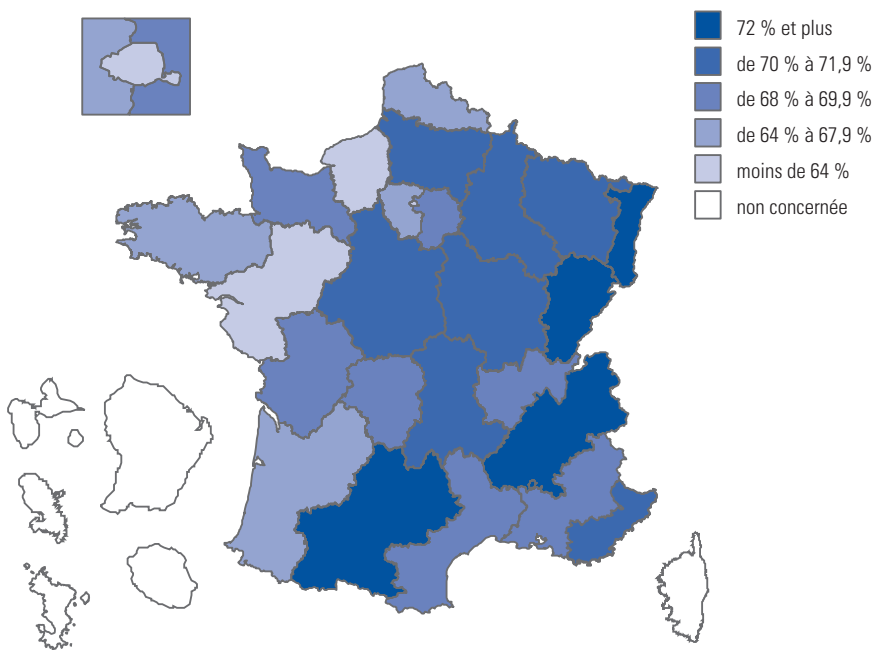
édictee par la loi ne s'applique qu'aux établissements placés sous la seule tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, mais les établissements qui relèvent à titre principal d'autres départements ministériels, ainsi que les établissements privés ont vocation à s'associer à ce mouvement s'ils le souhaitent. »

Les établissements qui ne sont pas sous la tutelle du MENESR représentent près de 30 % de l'ensemble des établissements concernés par les regroupements. Mais ils accueillent seulement 3 % des effectifs étudiants. Il s'agit le plus souvent d'établissements publics. En effet, les établissements privés ne sont à ce jour que 26 au sein des regroupements. C'est dans la Comue Université Paris Seine que la part des inscrits dans le privé est la plus élevée (30 %), suivie de la Comue Université Côte d'Azur (11 %). Au total, les établissements privés membres d'un regroupement accueillent 35 700 étudiants, soit 2 % des inscrits. Les étudiants du secteur privé sont donc nettement sous-représentés dans les Comue et associations par rapport à l'ensemble de l'enseignement supérieur où leur part, en augmentation constante sur les dix dernières années, atteint aujourd'hui 18 %. La faible représentation des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs relevant de ce secteur dans les regroupements explique en partie cette différence.

L'offre de formation universitaire est prédominante

Les universités concentrent la grande majorité des inscriptions au sein des regroupements. Elles accueillent ainsi plus de 90 % des étudiants (tableau 1). Cette proportion est nettement supérieure à celle observée pour l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur en 2015-2016 (63 %). Les écoles d'ingénieurs, hors universités, viennent ensuite (5 %), suivies des écoles de commerce et de gestion (1 %). La part des inscrits en université est inférieure à 90 % dans seulement 9 des 25 regroupements. Parmi eux, quatre sont situés en région parisienne. C'est notamment le cas des Comue Paris Sciences et Lettres, Paris Seine et Paris-Saclay qui rassemblent respectivement 38 %, 35 % et 30 % d'inscrits hors université ou établissement d'enseignement universitaire assimilé. Pour la

CARTE 1 - Part des effectifs étudiants inscrits dans un établissement membre d'un regroupement en 2015-2016



Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

première, cela s'explique notamment par la présence de cinq écoles du champ artistique et culturel regroupant 18 % des inscrits. Pour la deuxième, les écoles d'ingénieurs et de commerce concentrent près d'un tiers des inscrits. Enfin, la Comue Paris-Saclay se caractérise par la plus forte proportion d'inscrits en écoles d'ingénieurs (21 %).

Les étudiants préparant un diplôme relevant de la filière générale LMD (hors DUT, Licences professionnelles, formations d'ingénieurs et préparation aux professions de santé) représentent 61 % des inscrits dans les établissements membres d'un regroupement (tableau 2). Cette proportion est nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (43 %). La Comue Paris Sciences et Lettres se distingue ici assez nettement puisque seulement un cinquième des inscrits dans un établissement membre prépare un diplôme de ce type. De fait, cette Comue comprend deux « grands établissements » qui délivrent un enseignement de type universitaire (Paris-Dauphine et l'Observatoire de Paris), des écoles d'ingénieurs, l'ENS Paris et des écoles du champ artistique et culturel. A l'opposé, la Comue Université Paris Lumières composée des universités Paris 8 et Paris 10 comprend près de 90 % d'étudiants préparant un diplôme relevant du cursus LMD.

Un étudiant sur dix est inscrit dans une formation professionnelle courte (préparation

au DUT ou à la Licence professionnelle). Cette part est très variable selon les regroupements. Elle oscille entre 10 % et 15 % dans treize d'entre eux et entre 5 % et 10 % dans huit d'entre eux. Ce type de formation est très peu représenté dans l'académie de Paris. C'est la raison pour laquelle les Comue qui intègrent des établissements situés dans cette académie en comprennent peu, voire pas du tout. Ces filières professionnelles sont en revanche bien implantées dans les universités situées dans des agglomérations de province de taille moyenne. C'est par exemple le cas de la Comue Université confédérale Léonard de Vinci – qui regroupe notamment les universités de Tours, Orléans, La Rochelle, Limoges et Poitiers – ou de la Comue Université de Champagne. Les Comue situées en Île-de-France ne proposent pas toutes des préparations aux professions de santé ou des formations d'ingénieurs. En revanche, ces filières sont présentes dans tous les regroupements situés hors de la région Île-de-France avec des proportions d'étudiants inscrits relativement comparables pour ce qui concerne la santé. Pour les formations d'ingénieurs, les proportions d'étudiants inscrits sont plus variables (entre 3 % et 10 % selon les regroupements). Enfin, les écoles artistiques ou culturelles membres d'un regroupement ne concentrent que peu d'inscrits (12 700). On ne trouve ce type d'écoles que dans

TABLEAU 2 - Répartition des inscrits selon la filière en 2015-2016, en %

Regroupement	Filière générale LMD	DUT - Licence pro.	Profession de santé	Ingénieurs (1)	Commerce	Art et culture	Autre
Association							
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	66,9	10,3	11,6	2,8	0,0	0,0	8,5
Alsace	58,4	9,4	10,6	6,2	0,0	0,8	14,6
Auvergne	57,7	12,5	14,1	5,8	0,0	1,7	8,2
Lorraine	59,6	13,9	12,6	9,7	0,0	0,0	4,3
Picardie	56,8	14,5	14,9	8,4	0,0	0,7	4,8
Comue							
Aquitaine	63,3	9,3	11,9	3,9	0,0	0,0	11,6
Hesam Université	73,2	0,3	0,0	3,9	4,3	8,4	9,9
Languedoc-Roussillon Universités	67,7	8,4	11,0	2,8	0,0	0,0	10,1
Normandie Université	62,6	13,3	13,7	4,9	0,0	0,9	4,7
Paris Sciences et Lettres	18,9	0,0	0,0	7,2	0,0	17,6	56,3
Sorbonne Université (1)	66,8	0,6	12,1	5,4	0,8	0,5	13,9
Université Bourgogne Franche-Comté	53,5	11,9	14,0	8,0	3,9	0,0	8,8
Université Bretagne-Loire	62,7	11,4	10,7	6,9	0,0	0,0	8,3
Université Côte d'Azur	59,1	8,1	10,4	2,7	10,2	1,6	8,0
Université Grenoble Alpes	57,7	14,6	6,5	8,6	0,0	1,4	11,1
Université Lille Nord de France	66,6	10,0	11,8	4,6	0,0	0,0	7,1
Université Paris Lumières	88,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2
Université Paris Seine	50,9	7,5	0,0	12,2	16,1	4,1	9,3
Université Paris-Est	64,4	14,1	6,5	6,3	0,0	0,0	8,7
Université Paris-Saclay	42,8	9,9	11,6	16,1	6,6	0,0	12,9
Université Sorbonne Paris Cité	55,6	6,3	17,5	0,5	0,0	0,0	20,2
Université confédérale Léonard de Vinci	61,5	14,1	12,8	4,6	0,0	0,0	6,9
Université de Champagne	49,6	13,8	14,6	8,4	4,2	0,7	8,8
Université de Lyon	59,4	8,4	11,5	7,4	0,0	0,0	13,3
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	63,0	10,3	8,2	8,8	0,0	0,8	8,9
Ensemble	61,3	9,7	10,7	5,9	1,1	0,8	10,5

(1) Les pourcentages mentionnés dans cette colonne ne correspondent pas strictement aux pourcentages d'inscrits en écoles d'ingénieurs renseignés dans le tableau 1. En effet, ne sont concernées ici que les formations d'ingénieurs classiques délivrées en écoles d'ingénieurs (y compris écoles internes aux universités). Or, les écoles d'ingénieurs offrent souvent en parallèle d'autres formations conduisant à des diplômes différents, qui ne sont pas uniquement des diplômes d'ingénieurs (Mastère spécialisé, Master LMD, Master ingénieur, Doctorat...).

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

TABLEAU 3 - Répartition des inscrits selon la discipline en 2015-2016, en %

Regroupement	Droit sciences politiques	Economie, AES	Lettres, langues, arts et SHS	Sciences	Staps	Santé	Autres
Associations							
Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	17,7	13,8	27,6	23,8	3,7	13,4	0,0
Association Alsace	13,7	13,8	32,3	24,9	2,5	12,8	0,0
Association Auvergne	8,3	15,9	26,5	28,7	3,9	16,7	0,0
Association Lorraine	9,7	14,2	27,9	31,2	3,2	13,9	0,0
Association Picardie	8,7	11,7	29,6	26,6	6,1	17,4	0,0
Comue							
Aquitaine	15,4	12,4	30,8	24,0	2,1	15,3	0,0
Hesam Université	30,6	27,9	35,6	6,0	0,0	0,0	0,0
Languedoc-Roussillon Universités	11,5	16,2	30,8	24,1	3,5	13,9	0,0
Normandie Université	9,5	14,8	31,7	24,6	4,5	14,9	0,0
Paris Sciences et Lettres	3,0	50,1	22,7	23,8	0,0	0,0	0,4
Sorbonne Université	0,0	1,1	37,2	42,8	0,1	18,8	0,0
Université Bourgogne Franche-Comté	7,2	15,2	26,7	29,4	5,1	16,4	0,0
Université Bretagne-Loire	9,6	14,4	30,3	29,1	3,6	12,6	0,5
Université Côte d'Azur	10,3	23,7	29,8	19,4	4,2	12,6	0,1
Université Grenoble Alpes	10,8	16,1	27,2	33,7	4,9	7,3	0,0
Université Lille Nord de France	12,5	17,3	30,4	23,5	3,8	12,3	0,2
Université Paris Lumières	19,6	13,4	59,0	5,4	2,5	0,0	0,0
Université Paris Seine	8,4	26,5	31,4	30,6	0,0	0,1	3,0
Université Paris-Est	9,0	24,1	29,2	24,5	3,8	7,9	1,5
Université Paris-Saclay	10,1	17,3	4,9	50,4	2,1	15,2	0,0
Université Sorbonne Paris Cité	13,9	6,8	39,4	14,2	1,9	23,8	0,0
Université confédérale Léonard de Vinci	10,5	16,0	27,9	28,0	3,2	14,4	0,0
Université de Champagne	8,0	19,4	23,7	28,3	3,5	15,7	1,6
Université de Lyon	14,2	13,4	28,4	25,7	2,6	15,1	0,7
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	14,2	13,2	29,3	30,7	2,9	9,6	0,0
Ensemble	12,0	15,1	30,3	26,2	3,0	13,1	0,2

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

neuf Comue et trois associations. C'est dans la Comue Paris Sciences et Lettres, qui comprend notamment l'École nationale supérieure des arts décoratifs, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'École nationale supérieure des beaux-arts, que les inscrits dans ces formations sont le plus représentés (18 %). Dans la Comue Hesam Université, cette proportion atteint 8 %.

Un équilibre disciplinaire préservé dans les regroupements de province

La pluridisciplinarité est assurée au sein des regroupements situés en province, avec quelques nuances tout de même. Ainsi, la Comue Université Grenoble Alpes se distingue par une proportion d'inscrits en sciences significativement supérieure à la moyenne (+ 8 points de pourcentage) (tableau 3). A l'inverse, la Comue Université Côte d'Azur accueille relativement peu d'étudiants relevant de ce champ disciplinaire (- 7 points). Mais, de par la présence de deux écoles de commerce, elle comprend une importante proportion d'étudiants dans le champ disciplinaire « Economie, AES » (+9 points par rapport à la moyenne nationale).

En région parisienne, la situation est plus contrastée. En effet, les caractéristiques des établissements membres d'un regroupement induisent des orientations disciplinaires différenciées pour chacun d'entre eux. Ainsi, en sciences, la Comue Université Paris-Saclay se distingue nettement des autres. Près de la moitié des étudiants sont inscrits dans une formation scientifique, alors que les étudiants en LLA-SHS (lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales) y sont très peu représentés (5 %). La Comue Sorbonne Université accueille aussi une proportion importante d'étudiants en sciences (43 %). Mais la part des inscrits en LLA-SHS y est aussi relativement élevée (37 %). La Comue Université Paris Lumières se caractérise par une forte proportion d'inscrits en LLA-SHS (59 % contre 30 % en moyenne) ainsi qu'en droit-sciences politiques (20 % contre 12 %). Cependant, c'est la Comue Hesam Université qui accueille la plus forte proportion d'inscrits dans cette discipline (31 %). Concernant le champ disciplinaire « Economie, AES », la Comue Paris Sciences et Lettres se distingue nettement (50 % des inscrits). Enfin, les Comue Paris Est et Paris Seine se caractérisent par une moins forte spécialisation disciplinaire, même si le poids des étudiants en « Economie, AES » y est plus important qu'au niveau national.

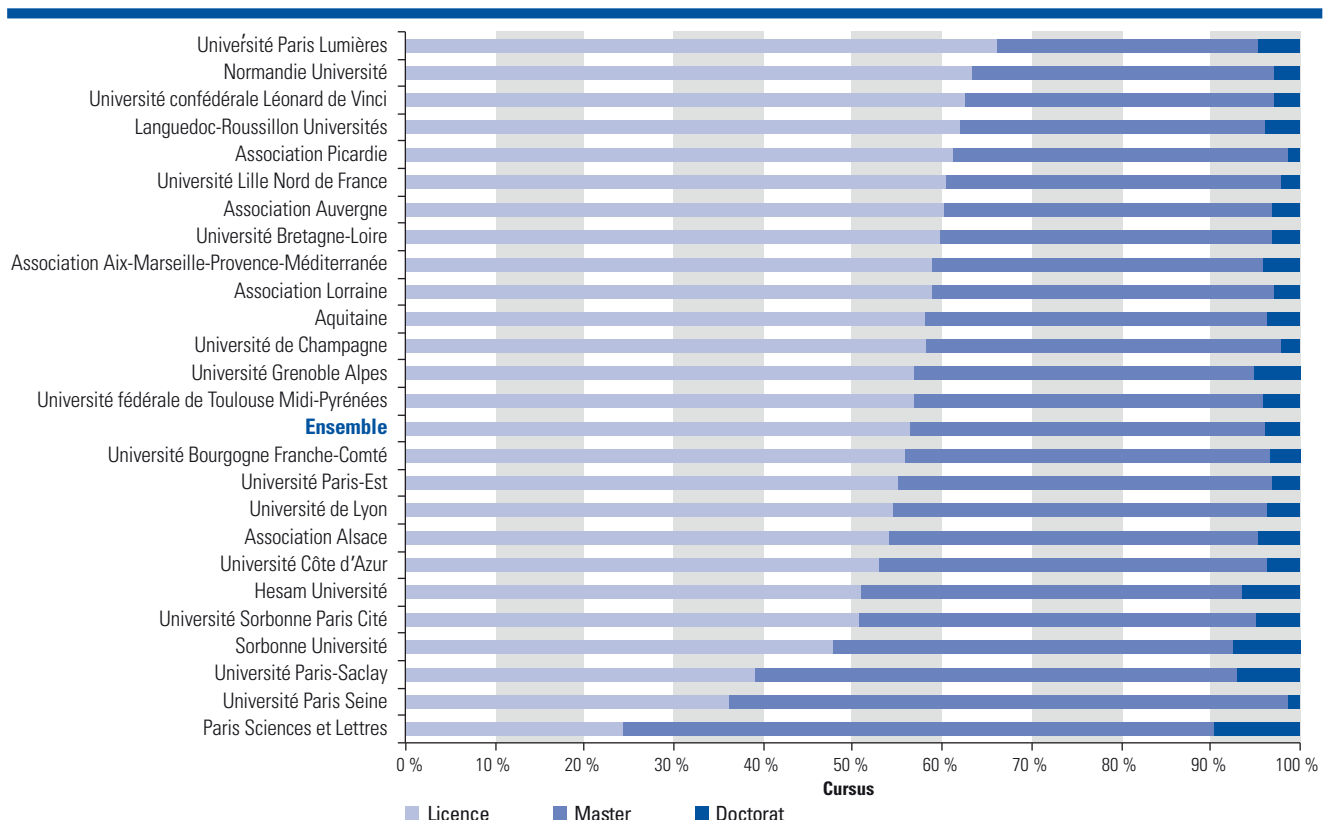
Le cursus licence¹ concerne en moyenne 56 % des inscrits dans un établissement d'enseignement membre d'un regroupement. Cette proportion varie de 24 % au sein de la Comue Paris Sciences et Lettres à 66 % pour la Comue Paris Lumières (graphique 1). A l'exception de cette dernière ainsi que de la Comue Université Paris-Est, les Comue situées en Île-de-France sont parmi celles qui concentrent le moins d'inscrits en cursus licence. En revanche, elles accueillent davantage d'étudiants des cursus master (45 % en moyenne contre 38 % pour les regroupements situés hors Île-de-France) et doctorat (5 % contre 3 %).

Les regroupements franciliens accueillent plus d'étudiants étrangers en mobilité

En 2015-2016, les établissements membres d'un regroupement accueillent 209 000 étudiants étrangers en mobilité², soit 12 % de

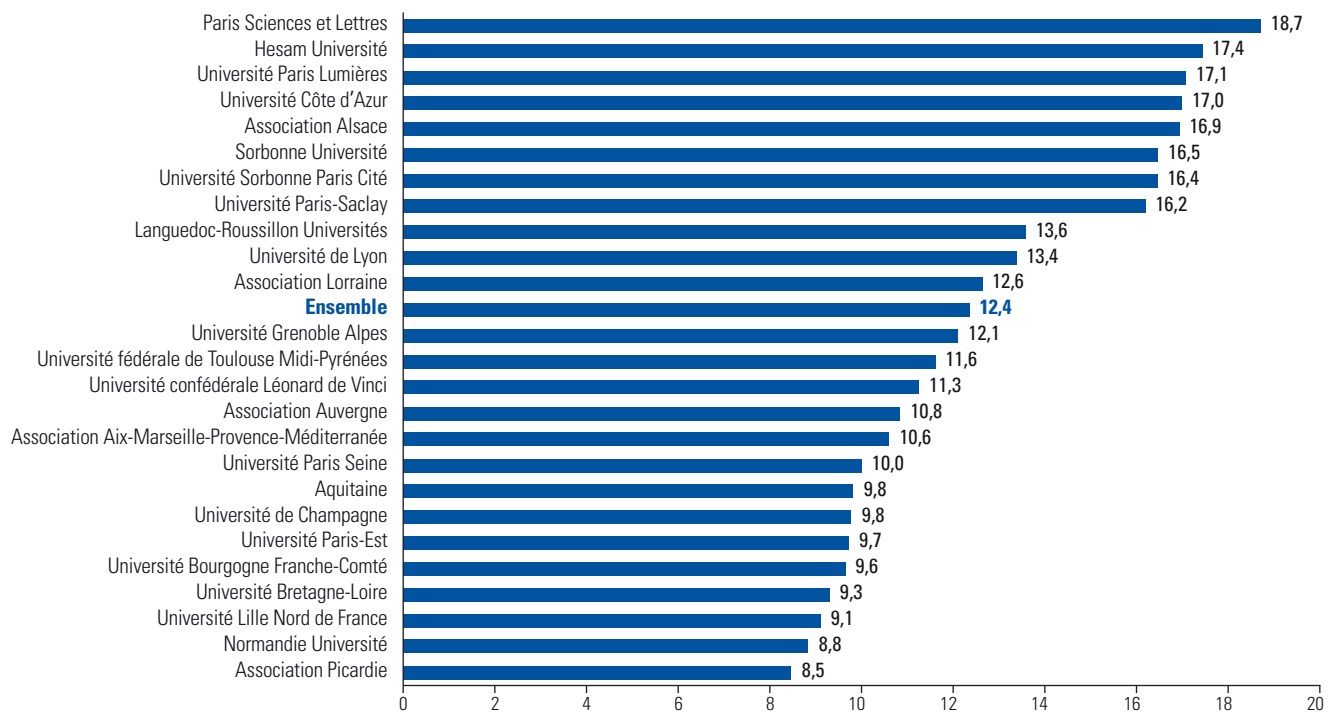
1. Le cursus licence comprend ici les trois premières années d'études supérieures, y compris celles qui ne débouchent pas sur l'obtention d'un diplôme de Licence (préparation au DUT par exemple). Il en va de même pour le cursus master qui correspond globalement aux formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5.
2. Les étudiants étrangers en mobilité sont les étudiants de nationalité étrangère n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en France.

GRAPHIQUE 1 - Répartition des inscrits selon le cursus en 2015-2016, en %



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

GRAPHIQUE 2 - Part des étudiants étrangers en mobilité en 2015-2016, en %



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

l'ensemble des inscrits (*graphique 2*). Cette proportion est sensiblement plus élevée que celle observée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur lors de cette même année universitaire (10 %).

Au sein des Comue et associations, les universités regroupent 87 % des étudiants étrangers en mobilité, suivies des écoles d'ingénieurs (7 %) et des écoles de commerce (2 %) où le nombre d'étudiants étrangers a doublé en dix ans. Les étudiants étrangers en mobilité sont fortement concentrés : 32 % d'entre eux sont inscrits dans une Comue située en Île-de-France alors que c'est le cas de 24 % des étudiants ayant obtenu leur baccalauréat en France. La part des étudiants étrangers en mobilité varie donc entre 16 % et 19 % dans l'ensemble des Comue situées en Île-de-France, à l'exception des Comue Université Paris Seine et Université Paris-Est (10 % chacune). Sur le reste du territoire métropolitain, les étrangers en mobilité représentent en moyenne 11 % des inscrits. Ils sont les plus représentés au sein de l'association Alsace et de la Comue Université Côte d'Azur (17 %).

L'origine sociale des étudiants franciliens est plus favorisée

Dans l'enseignement supérieur, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées

sont surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont enfants d'ouvriers. Parmi les inscrits dans un établissement membre d'un regroupement, ces proportions s'élèvent respectivement à 36 % et 11 %. Mais le profil social des étudiants varie selon le type de formation. Si la part des enfants de cadres atteint 34 % en université, elle dépasse 50 % en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce et dans les ENS. De plus, les groupes sociaux sont inégalement répartis sur le territoire. On sait, par exemple, que les cadres supérieurs sont fortement représentés en Île-de-France et dans les grandes aires urbaines de province.

Sous le double effet de la localisation et de l'offre de formation, les étudiants des différents regroupements ont donc des profils sociaux différenciés (*graphique 3*). Ainsi, la proportion d'enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures dépasse 40 % dans toutes les Comue franciliennes à l'exception, une nouvelle fois, des Comue Université Paris-Est et Université Paris Lumières (33 %). Elle atteint même 58 % pour la Comue Paris Sciences et Lettres. En province, ce sont les regroupements situés dans les agglomérations de Grenoble,

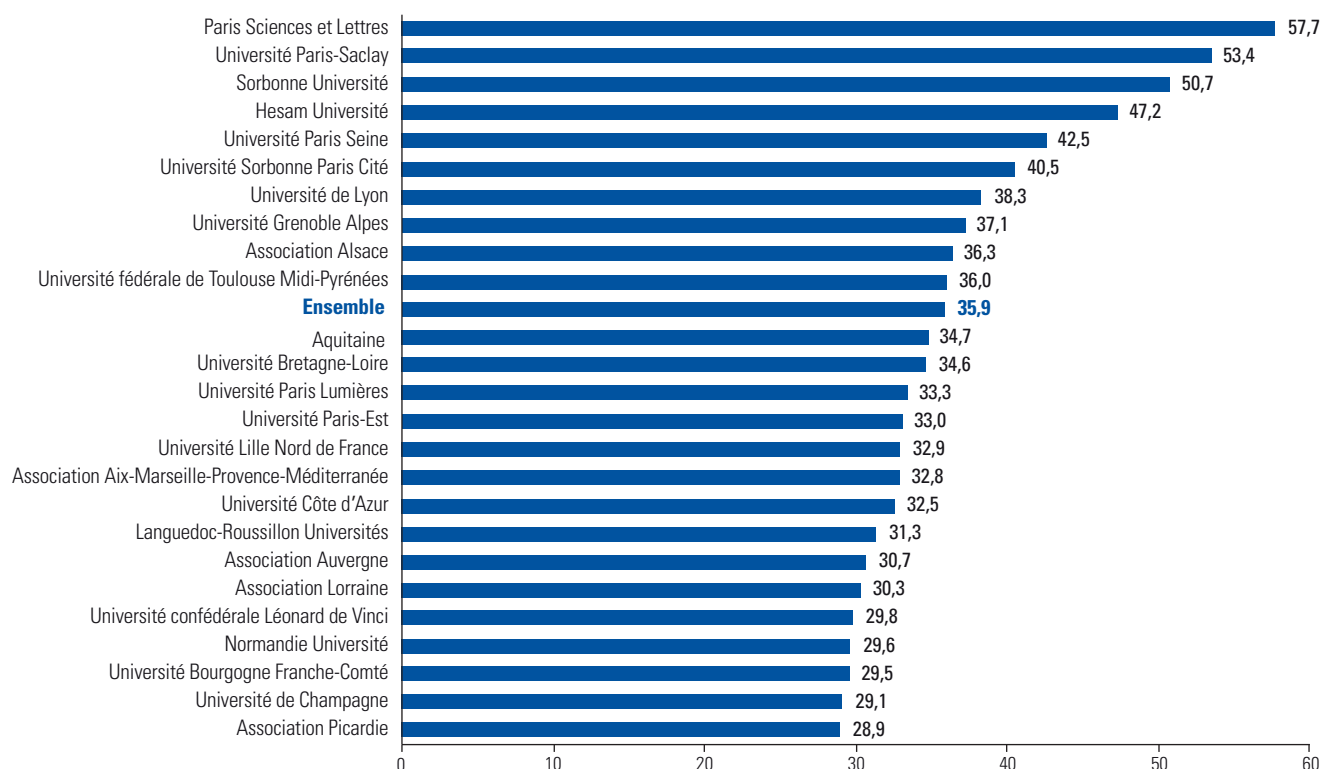
Lyon, Strasbourg et Toulouse qui présentent les parts d'enfants de cadres les plus élevées. A l'inverse, au sein de l'association Picardie et des Comue Université de Champagne, Université Bourgogne Franche-Comté, Normandie Université et Université confédérale Léonard de Vinci, les enfants de cadres sont proportionnellement moins nombreux (moins de 30 %).

Une Analyse en composantes principales (ACP), méthode classique d'analyse des données, permet de décrire au mieux ce qui contribue le plus à différencier les regroupements en prenant en compte plusieurs caractéristiques simultanément. Pour ce faire, six indicateurs³ ont été mobilisés comme variables dites actives. Cette méthode fait apparaître sur des axes synthétiques ceux qui influent le plus dans les différences entre regroupements. On obtient ainsi deux facteurs principaux illustrant l'espace social et scolaire autour desquels on peut positionner chaque Comue ou association (*graphique 4*).

Le premier facteur est un axe socio-scolaire qui résume le mieux les différences entre regroupements. Selon le vocabulaire

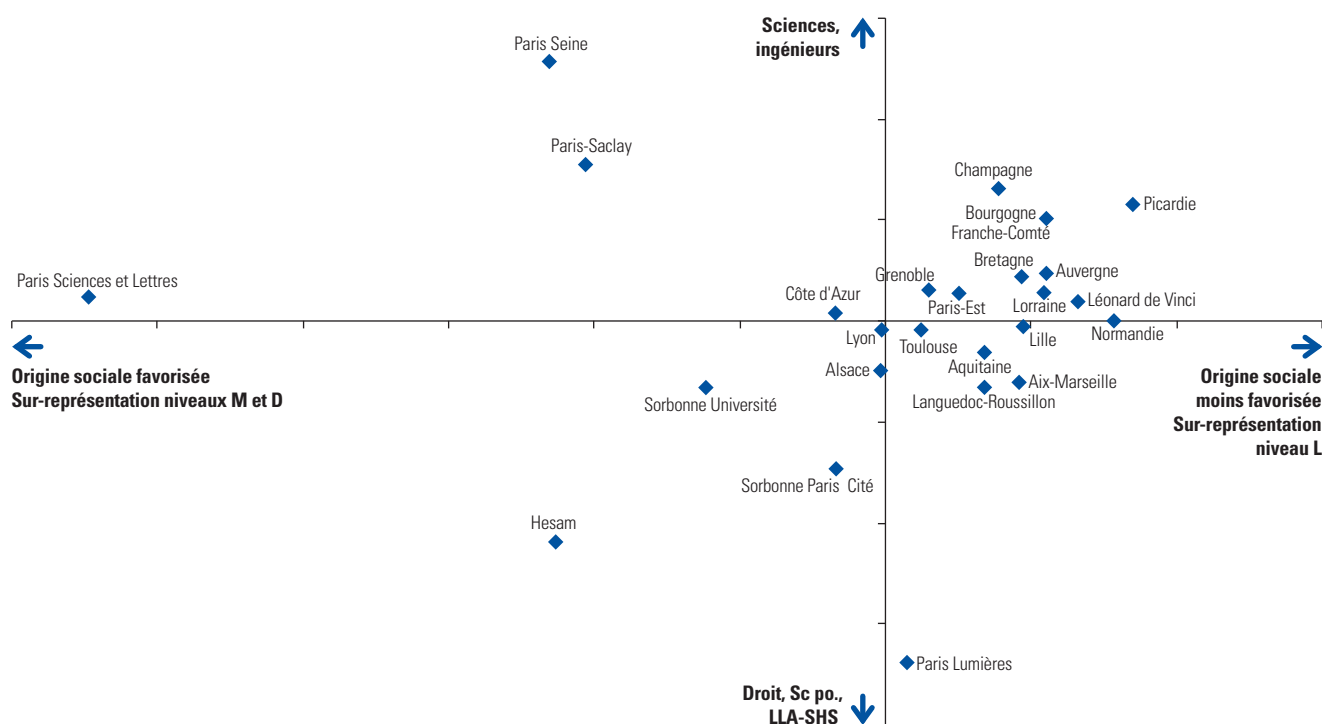
3. Les indicateurs retenus pour l'analyse sont les suivants : répartition des étudiants selon leur niveau de cursus (L, M, D), leur filière d'études, leur discipline, leur origine sociale, le secteur de leur établissement (public ou privé) et leur nationalité contrôlée par le lieu d'obtention du bac de façon à identifier les étudiants étrangers en mobilité.

GRAPHIQUE 3 - Part des étudiants enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures en 2015-2016, en %



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

GRAPHIQUE 4 - Position des regroupements sur le plan factoriel selon les caractéristiques de leurs inscrits



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

de l'analyse des données, il explique en effet 38 % de l'inertie totale, c'est-à-dire de l'ensemble de l'information contenue dans les caractéristiques prises en compte sur les regroupements. A gauche de cet axe, on retrouve les variables associées aux publics plus favorisés (part d'étudiants en master ou doctorat, part d'enfants de

cadres et professions intellectuelles supérieures). A droite de cet axe, on trouve des variables décrivant un public moins favorisé socialement (part d'enfants d'ouvriers ou d'employés, part d'inscrits en licence générale, en IUT ou en licence professionnelle). Le deuxième axe, vertical, exprime 21 % de l'information. Il s'agit d'un axe

prenant principalement en compte les formations proposées dans les différents regroupements. Il oppose les sciences (partie haute) et la filière LLA-SHS (partie basse). Les formations d'ingénieurs, mais aussi les écoles de commerce, et les formations de santé à un degré moindre, se situent dans la partie supérieure de l'axe.

Le graphique 4 permet de voir comment les regroupements se répartissent sur ces deux axes. On remarque tout d'abord que les Comue franciliennes se situent toutes du côté gauche de l'axe 1, à l'exception de Paris-Est et Paris Lumières, moins sélectives socialement. Le quadrant Nord-Ouest du plan est occupé par les Comue Paris Sciences et Lettres, Paris Saclay et Paris Seine. Ces Comue sont à la fois celles qui accueillent le plus d'étudiants d'origine sociale favorisée mais aussi une proportion importante d'étudiants en sciences. Pour Paris Seine, la forte proportion d'étudiants inscrits dans un établissement privé explique ce positionne-

ment sur la partie haute du plan. Les Comue Hesam Université et Sorbonne Paris Cité sont situées sur la partie Sud-Ouest du plan. Le profil socio-scolaire des étudiants y est favorisé et les inscrits en droit, sciences politiques et LLA-SHS y occupent une place importante. Les formations scientifiques sont plus présentes dans la Comue Sorbonne Université. C'est pourquoi elle est située plus au centre du plan. Le positionnement de Paris Lumières s'explique par les caractéristiques disciplinaires de cette Comue, mais aussi par une proportion sensiblement plus faible d'étudiants d'origine sociale favorisée comparativement à la moyenne francilienne.

A trois exceptions près, les regroupements situés en province se situent sur la partie droite de l'axe vertical. Les étudiants y sont moins favorisés socialement et les formations du cursus licence plus répandues. Le positionnement sur le quadrant Nord-Est des Comue Bourgogne Franche-Comté et Champagne ainsi que de l'association Picardie s'explique principalement par la présence d'établissements privés associée à une proportion d'inscrits dans les formations de santé supérieure à la moyenne.

Ronan Vourc'h,
MENESR DGESIP/DGRI-SIES

Délivrance des diplômes nationaux par les regroupements d'établissements

L'analyse menée dans cette étude met en évidence des éléments structurels majeurs de la composition des publics étudiants au sein des différents regroupements. La délivrance des diplômes n'est pas prise en compte dans ce travail. Elle constitue néanmoins une dimension permettant à certains regroupements de se distinguer et témoigne ainsi du niveau de maturité des différents processus engagés. Certaines Comue sont particulièrement avancées en la matière et délivrent d'ores et déjà des diplômes nationaux. C'est le cas de 9 d'entre elles pour

le Doctorat : Paris-Saclay, Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Paris Cité, Paris-Est, Paris Seine, Grenoble Alpes, Lyon, Côte d'Azur et Normandie Université. Ce sera aussi le cas pour la Comue Bourgogne Franche-Comté en septembre 2017. Les Comue Paris Sciences et Lettres (3 mentions) et Paris Lumières (1 mention) commencent à délivrer des diplômes de Master. Enfin, la Comue Paris-Saclay est à tous égards la plus avancée dans cette convergence puisqu'elle délivre d'ores et déjà des diplômes de Master pour 45 mentions et délivre aussi une Licence.

Méthodologie

Les statistiques présentées dans cette note d'information s'appuient sur les remontées d'inscriptions dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2015. Elles sont établies à partir des différents systèmes d'information de l'enseignement supérieur dont Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) constitue la principale source. Elles couvrent donc les établissements sous tutelle du MENESR mais aussi ceux relevant d'autres ministères (agriculture, défense, culture, santé...).

Sont concernés, les étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Pour les Comue, tous les étudiants inscrits dans un établissement membre ont été pris en compte. Les associés « renforcés » prévus par les statuts des Comue Grenoble Alpes et Toulouse Midi-Pyrénées sont aussi comptabilisés. Représentés au conseil d'administration des Comue, ils constituent, avec les établissements membres, le cœur de ces regroupements. En revanche, les autres établissements associés ou partenaires de Comue n'ont pas été pris en compte dans cette note. En effet, un établissement partenaire d'une Comue peut dans le même temps être intégré à un contrat de site distinct. C'est par exemple le cas de l'Université de Toulon qui s'inscrit dans le projet de site porté par Aix-Marseille Université tout en étant associé à la Comue Université Côte d'Azur.

Pour les associations, les effectifs du regroupement réunissent ceux de l'établissement chef de file et des établissements associés en application de la loi de 2013.

Pour en savoir plus

- Bodier M., Nouël de Buzonnière C. et Vidalenc J., « Des spécificités socioprofessionnelles régionales », *Insee Première* n° 1317, Insee, octobre 2010 ;
- Marlat D., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 15.08, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2015 ;
- *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, 9^e édition, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, juin 2016 ;
- *Rapport final portant sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur* (StraNES) : <http://multimedia.enseignementsup-recherche.gouv.fr/stranes2015/index.html>